

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-794/SG/FIN autorisant M. Mahamoud Mohamed Mahad à acquérir deux appartements faisant partie d'un immeuble, sis à Djibouti, Quartier 2, titre foncier n° 534.

n° 70-794/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
29 juin 1970

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1970

Date du numéro  
10 juillet 1970

### TEXTE INTÉGRAL

M. Mahamoud Mohamed Mahad est autorisé à acquérir deux appartements faisant partie d'un immeuble, sis à Djibouti, quartier 2, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 534, au nom de M. Aboubaker Mohamed Ahmed.